

NEPAL: LA VRAIE JUSTICE DOIT ÊTRE ACCESSIBLE POUR TOUS

Photo à titre illustratif



IMAGINEZ UNE FEMME, appelons-la Thulesa.

Thulesa est népalaise. Lorsque son époux décède, elle décide de travailler pour subvenir aux besoins de ses deux enfants. Un jour, elle rencontre un autre homme avec qui elle se remarie. A la demande de ce nouveau mari, Thulesa abandonne son travail pour se consacrer à son foyer. Mais elle découvre que cet homme est déjà marié. Une violente dispute s'ensuit. Thulesa est battue par son époux et expulsée de la maison familiale avec ses deux enfants. Elle porte alors plainte auprès de la police. Peine perdue car le mari a des connaissances parmi les policiers. Celui-ci continue d'ailleurs de battre et de menacer Thulesa.

Sur le conseil d'une amie, Thulesa décide alors de demander l'aide d'un avocat. C'est courageux car dans les villages, beaucoup hésitent à s'adresser aux avocats par peur du regard des autres et des représailles. Elle se rend à une « clinique juridique » soutenue par Avocats Sans Frontières. Au Népal, comme dans beaucoup d'autres pays, les personnes les plus vulnérables voient leurs droits souvent violés, victimes de violence domestique, de discrimination ou encore d'expulsions forcées. Grâce à ces « cliniques », ces personnes bénéficient d'une aide juridique gratuite donnée par des avocats locaux.

Un avocat formé par Avocats Sans Frontières informe Thulesa de ses droits: réclamer une pension alimentaire. Pour passer devant le tribunal, Thulesa doit déboursier l'équivalent de 4 euros, une somme trop importante pour elle. Mais l'avocat explique qu'ASF prend en charge les frais de justice. Thulesa accepte de porter plainte devant le juge. Depuis lors, mon mari a cessé de la menacer. Aujourd'hui, elle attend une décision de justice pour enfin faire valoir ses droits, et obtenir un logement pour elle et ses deux enfants.

Manque d'informations sur ses droits, manque d'avocats et de magistrats compétents, manque de moyens financiers, transports difficiles : pour Thulesa, comme beaucoup d'autres femmes, les obstacles pour obtenir justice sont nombreux.

Pourtant, l'accès à la justice doit être libre. Pour faire valoir ses droits.

Pour que le respect de ses droits soit plus fort que la loi du plus fort.

Faites un don de 50 euros pour que les plus vulnérables de la société népalaise (castes inférieures, femmes et enfants) aient accès aux conseils d'un avocat lorsqu'ils sont discriminés.

Vos dons sont fiscalement déductibles à partir de 40 euros par année fiscale.

BE89 6300 2274 9185 - BIC: BBRUBEBB
WWW.ASF.BE

Avocats Sans Frontières

